

## DECISION DE SUBVENTION

**Vu**, la demande de subvention présentée par l'Association EHESP Conseil pour la réalisation des missions d'études ou d'audits pour le compte d'acteurs de la santé publique,

**Vu**, le montant inscrit au budget 2011,

### DECIDE

**Article 1** : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'EHESP Conseil dont une aide exceptionnelle de 1 600 € au titre de l'année 2011 pour ce projet.

**Article 2** : Un compte rendu global de l'utilisation de la subvention devra être adressé à l'EHESP, Direction des affaires Administratives, Financières et Juridiques à l'issue de la prochaine clôture de l'exercice comptable de l'association.

Rennes, le 18 janvier 2011